

Le lundi deux novembre deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard MORILLEAU, maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MORILLEAU B. PRIOUR N. LAMBERT S. DIONNET M. ALLAIN G. GIRAUDINEAU C. MASSON R. GUITTENY A. CHAUVET C. THERY I. NICOLAS I. GUILLET O. BOSSARD N. LE BIHAN Y. RENAUDINEAU L. JAUNATRE A. BERTHELOT S. RICCI T. LUCAS E. BINET D. LOIRAT M. GUILBAUD A. FRADIN G-L. MERCERON F. AUGIERAS S. CLAVIER B.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

L'HELGOUALCH C. donne pouvoir à GIRAUDINEAU C.

ERAUD F. donne pouvoir à MERCERON F.

Etaient absents : RAGOT S.

Monsieur Patrick MARIOT, Directeur Général des Services, participe à la séance.

Madame Aurélie GUITTENY est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : en exercice : 29 / présents : 26 / pouvoirs : 2 / abstention : 1 / suffrages exprimés : 27 / absents : 1

Date de la convocation : 27 octobre 2020

Publié ou notifié le : 3 novembre 2020

5-CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PASSAGE A 2X2 VOIES DE L'AXE NANTES-PORNIC RD 751

M. le maire rappelle que la route départementale RD 751 représente environ 40 kilomètres pour l'itinéraire Nantes Pornic, dont 13,2 kilomètres à 2x2 voies, au niveau de Bouguenais, Bouaye et Le Pont Béranger.

Cet axe, desservant à la fois l'agglomération Nantaise, le Pays de Retz et le littoral sud du département, est devenu un des axes les plus empruntés de Loire-Atlantique et n'est plus adapté aux besoins du territoire. En 2017, le département s'est engagé à faire passer l'ensemble du tracé Nantes Pornic à 2x2 voies. Une concertation publique portant sur le projet de mise à 2x2 voies de l'axe Nantes Pornic est en cours.

Le Conseil municipal formule des propositions d'aménagements sur une des quatre portions soumises à la concertation, à savoir sur le secteur Port-Saint-Père-Le Pont Béranger :

- 1- La mise en place d'un échangeur avec la RD 303 au niveau de la Paternière. En effet, dans la configuration actuelle proposée par le Département, un certain nombre de voitures emprunteront les petites routes secondaires, insuffisamment dimensionnées pour supporter un trafic supplémentaire. En l'absence d'échangeur avec la RD 303, les camions rejoignant la zone des Berthaudières située sur la RD 303 seront amenés à traverser le bourg de Sainte-Pazanne, déjà soumis à un trafic surchargé.
- 2- Une alternative pour pallier à la difficulté de traversée d'un hameau. En effet, dans le projet actuel, les habitants du village de la Frogerie (Port Saint Père) seront contraints de passer plus régulièrement au sein du hameau de la Laurière, inadapté à ce type de trafic, de par son étroitesse et du tracé sinueux de la route qui le traverse.
- 3- Que le projet de mise à 2x2 voies prévu serve également à dévier le bourg de Sainte-Pazanne, dans un objectif de réduire le trafic au sein du bourg, la commune s'inscrivant dans une démarche de revitalisation de son cœur de bourg, afin de devenir une « petite ville de demain » en minimisant l'impact voiture.

M. le maire conclut en déclarant que l'aménagement d'un axe principal comme celui de Nantes-Pornic ne doit pas avoir pour conséquences de dégrader la tranquillité et la sécurité des hameaux et petits axes environnants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de formuler les vœux comme détaillés ci-dessus
- d'autoriser M. le maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération

Adopté à 27 voix pour, 1 abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le maire, Bernard MORILLEAU

